

LE LUNDI 8 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil le lundi 8 avril 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents mesdames les conseillères Anick Desrosiers et Karine Pomerleau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Jean-Paul Richard, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019
 - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES CONCERNANT LE PARTAGE DES COÛTS DE LOCATION DE LA PISCINE DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN
 - 5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018
 - 5.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER NOUVELLE-ACADIE - 2019
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
 - 7.084 DÉROGATION MINEURE 0 DOMAINE FORGET
 - 7.085 DÉROGATION MINEURE DU 640 CURÉ TREMBLAY
 - 7.086 DÉROGATION MINEURE DU 145 DOMAINE GAGNON
 - 7.104 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-421-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION CONCERNANT LA TAXE DE SECTEUR DU DOMAINE GAGNON
 - 7.108 DEMANDE D'APPUI DE LA RELOCALISATION D'UN SENTIER DE MOTONEIGE
 - 7.110 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-423 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX
 - 7.113 DEMANDE D'AVENANT GBI #6
 - 7.115 DÉPÔT ET ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE 2018
 - 7.116 OFFRE DE SERVICE D'AKIFER POUR L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DU PUIT – AQUEDUC MUNICIPAL
 - 7.117 OFFRE DE SERVICE DE L'ARSENAL POUR L'ACQUISITION DE BUNKER
 - 7.127 RÉOLUTION EN FAVEUR DE L'UPA LANAUDIÈRE POUR LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE
 - 7.130 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE TYPE ÉTANGS AÉRÉ EN BÉTON ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) STATIONS DE POMPAGE
 - 7.132 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES – MRC DE MONTCALM
 - 7.133 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ASPHALTAGE DU DOMAINE PAUZÉ
 - 7.134 OUVERTURE D'UN COMPTE « JEUX DE LA MRC MONTCAL À SAINT-LIGUORI »
 - 7.135 DEMANDE D'AVENANT GBI #5 – PROJET D'ÉGOUT
8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2019-080

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3 PROCÈS-VERBAUX

2019-081

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-082

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-083

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

| NoCheque | Fournisseur | Description | Montant |
|---------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------|
| 201900240 (I) | LES ENTREPRISES FAUST ET FILS INC. | Déneigement - supplémentaire | 5 748,75 \$ |
| 201900241 (I) | Maison des jeunes Saint-Liguori | Prêt temporaire à être remboursé | 2 500,00 \$ |
| 201900242 (I) | CASH | FRAIS DE POSTES | 181,65 \$ |
| 201900243 (I) | BELL CANADA | MDJ INTERNET | 75,89 \$ |
| 201900244 (I) | GROUPE LEXIS MEDIA INC. | PARUTION JOURNAL | 271,34 \$ |
| 201900245 (I) | JACQUELIN MAINVILLE INC. | CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE | 574,20 \$ |
| 201900246 (I) | Municipalité de Rawdon | ENTRAIDE INCENDIE | 2 641,04 \$ |
| 201900247 (I) | M.PATRICK WATSON | EQUIPEMENT INFORMATIQUE | 126,42 \$ |
| 201900248 (I) | PITNEY BOWES (location) | LOCATION TIMBREUSE | 43,91 \$ |

| | | | |
|---------------|---|-------------------------------------|--------------|
| 201900249 (I) | THERMOMAX | ENTRETIEN EQUIPEMENT CAISSE | 1 494,69 \$ |
| 201900250 (I) | Réseau des femmes élues de Lanaudière | INSCRIPTION RENCONTRE | 30,00 \$ |
| 201900251 (I) | EPB Entrepôt de produits de bureau | EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE | 139,12 \$ |
| 201900252 (I) | SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIERES | SALON DU LIVRES | 91,98 \$ |
| 201900253 (I) | ELIZABETH V. RICHARD | REMB. SPORT BEATRICE LAPORTE | 49,98 \$ |
| 201900254 (I) | CEGEP SAINT-LAURENT | FORMATION EMPLOYE | 632,36 \$ |
| 201900255 (I) | SYLVAIN LEMARBRE | FRAIS DE DEPLACEMENT | 33,88 \$ |
| 201900256 (I) | CULTURE LANAUDIÈRE | RENOUVELLEMENT ADHESION 2019-2020 | 287,50 \$ |
| 201900257 (I) | ASS DES PROPRIETAIRES DU RANG DOUBLE | CONTRIBUTION 2019 | 182,07 \$ |
| 201900258 (I) | SINTRA INC. | DECOMPTE PROFESSIF #6 RES. 2019-072 | 58 295,37 \$ |
| 201900259 (I) | CLUB FADOQ LE SOLEIL COUCHANT DE | CONTRIBUTION FINANCIERE | 2 000,00 \$ |
| 201900260 (I) | MUNICIPALITE DE SAINT-JACQUES | INFIRMIERE EN MILIEU RURAL | 152,92 \$ |
| 201900261 (I) | ENGLOBE CORP. | TRAVAUX EGOUTS | 985,92 \$ |
| 201900262 (I) | GHISLAINE CHENIER | FRAIS DE DEPLACEMENT | 42,32 \$ |
| 201900263 (I) | LULU LIBRAIRIE | VOLUMES BIBLIOTHEQUE | 2 303,41 \$ |
| 201900264 (I) | MRC DE MONTCALM | QUOTE-PART EVALUATION VERSEMENT 2 | 2 096,75 \$ |
| 201900265 (I) | CASH | DEPENSES BIBLIO | 192,50 \$ |
| 201900266 (I) | LES ENTREPRISES FAUST ET FILS INC. | DENEIGEMENT 4 VERSEMENT 2019 | 33 342,75 \$ |
| 201900267 (C) | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | Emprunt 2010-354 2015-390 capital | 30 100,00 \$ |
| 201900268 (C) | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | Emprunt pied du courant | 1 087,33 \$ |
| 201900269 (C) | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | Emprunt 2010-354 2015-390 | 1 889,93 \$ |
| 201900270 (C) | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | Emprunt 2010-354 2015-390 capital | 3 656,98 \$ |
| 201900271 (C) | SSQ Groupe Financier | Assurance collective février | 4 732,91 \$ |
| 201900273 (C) | ADOBE SYSTEMS INCORPORATED | CC. Logiciel adobe | 375,69 \$ |
| 201900274 (C) | CARTE DE CRÉDIT VISA | CC. Frais annuel carte de crédit | 60,00 \$ |
| 201900275 (I) | INFOTECH | Support logiciel informatique | 1 287,72 \$ |
| 201900276 (I) | FONDS DE L'INFORMATION | Frais mutation | 8,00 \$ |
| 201900277 (I) | HYDRO QUEBEC | Électricité 750 | 6 898,59 \$ |
| 201900278 (I) | EBI ENVIRONNEMENT INC. | Conteneur terrain des loisirs | 161,37 \$ |
| 201900279 (I) | ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX Q | Congrès 2019 | 619,72 \$ |
| 201900280 (I) | EXCAVATION DENIS DESMARAIS | Entretien infrastructure | 6 549,38 \$ |
| 201900281 (I) | CODERRE O. & FILS /ST-JACQUES | Équipement voirie | 8,04 \$ |
| 201900282 (I) | SERGE DAIGLE ELECTRICIEN INC. | Entretien éclairage publique | 309,30 \$ |
| 201900283 (I) | HYDRAULIQUE B.R.INC. | Entretien équipement | 502,54 \$ |
| 201900284 (I) | MUNICIPALITE DE SAINT-JACQUES | Entraide incendie | 504,69 \$ |
| 201900285 (I) | JACQUELIN MAINVILLE INC. | Chauffage salle municipale | 538,55 \$ |
| 201900286 (I) | PIECES DE CAMIONS NORMAND SICARD | Entretien véhicule voirie | 270,13 \$ |
| 201900287 (I) | Commission des normes, de l'équité, de la | Ajustement CSST | 899,97 \$ |
| 201900288 (I) | M.PATRICK WATSON | Remboursement déplacement incendie | 19,68 \$ |
| 201900289 (I) | GHISLAINE POMERLEAU | Frais de déplacement - élu | 92,92 \$ |
| 201900290 (I) | Info Page | Communication incendie | 110,95 \$ |
| 201900291 (I) | INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAU | Entretien équipement incendie | 229,95 \$ |
| 201900292 (I) | POSTE Canada | Frais de poste | 111,26 \$ |
| 201900293 (I) | NORDIKEAU INC. | Test d'eau | 119,46 \$ |
| 201900294 (I) | GHISLAINE CHENIER | Frais de déplacement biblio | 106,72 \$ |
| 201900295 (I) | MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE | Entraide incendie | 964,69 \$ |
| 201900296 (I) | MIGUEL RENAUD | Frais de déplacement | 141,60 \$ |
| 201900297 (I) | SIMON FRANCHE | Frais de déplacement | 25,43 \$ |
| 201900298 (I) | LES ENTREPRISES RENE VINCENT INC. | Entretien infrastructure | 1 288,39 \$ |
| 201900299 (I) | AMARO | Eau de source | 28,25 \$ |
| 201900300 (I) | HAMSTER LE PAPETIER LE LIBRAIRE | Fourniture bureau | 792,42 \$ |
| 201900301 (I) | Nanotech informatique inc | Entretien informatique | 889,91 \$ |
| 201900302 (I) | Association des camps du Québec | Formation | 201,21 \$ |
| 201900303 (I) | Eric expert canalisations | Entretien infrastructure | 275,94 \$ |

| | | | |
|---------------|--------------------------------|--|---------------|
| 201900304 (I) | SECTION LOCALE 5172 | REMISES DE L'EMPLOYEUR 13010 9341 RP 0001 | 182,06 \$ |
| 201900305 (I) | Fonds de solidarité FTQ | REMISES DE L'EMPLOYEUR 13010 9341 RP 0001 | 1 633,36 \$ |
| 201900306 (I) | Retraite Québec | REMISES DE L'EMPLOYEUR 13010 9341 RP 0001 | 1 008,01 \$ |
| 201900307 (I) | CAISSE DES JARDINS DE JOLIETTE | REMISES DE L'EMPLOYEUR 13010 9341 RP 0001 | 12 718,88 \$ |
| | | Total des paiements | 195 918,65 \$ |
| | Salaire élus | | 5 625,73 \$ |
| | Salaires employés | | 26 053,38 \$ |
| | Salaire pompiers | | 3 033,51 \$ |
| | | Total | 230 631,27 \$ |

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201900240 à 201900307 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 230 631,27 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2019-084

5.1 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES CONCERNANT LE PARTAGE DES COÛTS DE LOCATION DE LA PISCINE DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'associer avec la Municipalité de Saint-Jacques pour offrir des heures de bain libre au pavillon des sports du Collège Esther-Blondin gratuitement pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté la résolution 199-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement par les membres du conseil que la Municipalité de Saint-Liguori déboursera un montant de 191,64 \$ à la Municipalité de Saint-Jacques pour la participation des citoyens de Saint-Liguori aux bains libres des 4 mai et 1^{er} juin 2019.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

Conformément aux articles 176 et 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 de la Municipalité.

Le rapport est présenté par le vérificateur externe M. Yvan Gaudet, CPA.

2019-085

5.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER NOUVELLE-ACADIE - 2019

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 3 000 \$ au Club de soccer Nouvelle-Acadie pour les activités 2019.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

7. CORRESPONDANCE

2019-086

7.084 DÉROGATION MINEURE 0 DOMAINE FORGET

CONSIDÉRANT QUE Madame Jessica Bélanger a déposé une demande de dérogation mineure pour son immeuble situé au 0 Domaine Forget, lot 4 372 874;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement d'un terrain sur une rue sans issue sans y faire un rond-point;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le lot 4 372 874, situé au 0 Domaine Forget, appartenant à Madame Jessica Belanger. En conséquence, le projet de lotissement sans rond-point est autorisé conditionnellement à la cession du prolongement de la Curé-Tremblay.

Adoptée.

2019-087

7.085 DÉROGATION MINEURE DU 640 CURÉ-TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucie Coupal a déposé une demande de dérogation mineure pour son immeuble situé au 640 Curé-Tremblay, lot 4 372 882;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à construire un garage en marge de recul de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est conditionnelle à ce que le lot 4 372 872 soit cédé à la Municipalité de Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande à certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le lot 4 372 882, au 640 Curé-Tremblay appartenant à Madame Lucie Coupal, pour la construction d'un garage à 2 mètres de la ligne avant. Le tout est conditionnel à la cession d'une partie du lot 4 372 872 à la Municipalité pour le prolongement de la rue Curé-Tremblay.

Adoptée.

2019-088

7.086 DÉROGATION MINEURE DU 145 DOMAINE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Prescott a déposé une demande de dérogation mineure pour son immeuble situé au 145 Domaine Gagnon, lot 4 372 796;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à construire une propriété sur un terrain de 1385 mètres carrés alors que le règlement indique 1500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est déjà desservi par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le lot 4 372 796, situé au 145 Domaine Gagnon, appartenant à Monsieur Raymond Prescott et autorise la construction d'un bâtiment principal sur ce lot.

Adoptée.

7.104 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-421-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION CONCERNANT LA TAXE DE SECTEUR DU DOMAINE GAGNON

Un avis de motion est donné par M. Jean-Paul Richard pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-421-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement de taxation concernant la taxe de secteur du Domaine Gagnon ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2019-089

7.108 DEMANDE D'APPUI POUR LA RELOCALISATION D'UN SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Club de Moto-Neige Caravan de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de n'oppose pas au projet présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'appuyer la demande de relocation du sentier de motoneige régionale 343.

Adoptée.

7.110 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-423 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par M. Claude Bélisle pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-423 intitulé « Règlement de la tarification des services municipaux ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

7.113 DEMANDE D'AVENANT GBI #6

Le point est remis à une séance ultérieure.

2019-090

7.115 DÉPÔT ET ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE 2018

CONSIDÉRANT QUE le rapport du schéma de couverture de risque incendie 2018 de la Municipalité a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été vérifié par le directeur du service incendie de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le rapport du schéma de couverture de risque incendie 2018 de la Municipalité de Saint-Liguori tel que déposé.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Érick Harnois, coordonnateur régional du schéma de couverture de risque à la MRC de Montcalm, ainsi qu'à M. Patrick Watson, directeur du service incendie de Saint-Liguori.

Adoptée.

2019-091

7.116 OFFRE DE SERVICE D'AKIFER POUR L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DU PUIT – AQUEDUC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer la révision de son analyse de vulnérabilité pour son puits, en vertu des obligations des articles 68 et suivants, du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ses travaux sont admissibles à une subvention du Ministère dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement par le conseil municipal d'accepter l'offre de service d'Akifer pour la révision de l'analyse de vulnérabilité du puits selon les normes du RPEP et d'autoriser une dépense de 9 300 \$ (taxes en sus). La présente résolution est conditionnelle à l'approbation de la subvention du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

Adoptée.

2019-092

7.117 OFFRE DE SERVICE DE L'ARSENAL POUR L'ACQUISITION DE BUNKER

CONSIDÉRANT QUE le service incendie souhaite mettre à jour progressivement ses équipements tel que prévu par les normes en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'Arsenal et d'autoriser une dépense de 3 450 \$ (taxes en sus) pour l'acquisition de deux bunkers.

Adoptée.

2019-093

7.127 RÉOLUTION EN FAVEUR DE L'UPA LANAUDIÈRE POUR LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la valeur des terres crée de la pression sur la pérennité du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

CONSIDÉRANT QUE le transfert de la charge fiscale des municipalités vers le secteur agricole, nuit à la compétitivité du secteur et menace sa viabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement :

- D'appuyer l'UPA dans ses revendications pour une taxation foncière agricole équitable;
- De demander au gouvernement du Québec qu'une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles soit adoptée dans les plus brefs délais.

Adoptée.

2019-094

7.130 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE TYPE ÉTANGS AÉRÉ EN BÉTON ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de type étangs aéré en béton et la construction de deux (2) stations de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

| <u>Soumissionnaire</u> | <u>Prix avec taxes</u> |
|---|-------------------------------|
| Sintra inc. (Région Lanaudière - Laurentides) | 3 347 779,39 \$ |
| Généreux Construction inc. | 3 658 007,81 \$ |
| Bernard Malo inc. | 3 766 000,00 \$ |
| Entreprises GNP inc. | 3 814 870,50 \$ |
| Allen Entrepreneur Général inc. | 4 079 313,00 \$ |
| Monco Construction inc. | 4 307 460,61 \$ |
| BLR Excavation inc. | 4 503 875,35 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sintra inc;

CONSIDÉRANT les recommandations de GBI pour l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal octroie le contrat, aux conditions et tel que décrit dans les documents d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire

conforme, soit Sintra inc. pour un montant de 3 347 779,39 \$ (montant avec taxes);

QUE le document d'appel d'offres fait foi de contrat entre les deux parties.

Adoptée.

2019-095

7.132 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES – MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a procédé à un appel d'offres public pour les besoins de traçage de bandes de démarcation routière dans ladite MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm recommande l'adjudication du contrat de lignage de rue à « Lignco Sigma inc »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le lignage des rues à Lignco Sigma inc. selon les conditions et termes prévus au devis.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 14 293,84 \$ (taxes non incluses). Les fonds seront pris dans le compte 02-355-00-635.

Adoptée.

2019-096

7.133 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ASPHALTAGE DU DOMAINE PAUZÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres pour l'asphaltage du Domaine Pauzé;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

| <u>Soumissionnaire</u> | <u>Prix avec taxes</u> |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Excavation Normand | |
| Majeau inc. | 69 851,57 \$ |
| Sintra inc. | 76 642,34 \$ |
| Maskimo | 82 569,30 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Normand Majeau inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Patrick Charron, ingénieur à la MRC de Montcalm, et de M. Simon Franche, directeur général de la Municipalité de Saint-Liguori;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal octroie le contrat, aux conditions et tel que décrit dans les documents d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc. pour un montant de 69 851,57 \$ (taxes incluses).

QUE le document d'appel d'offres fait foi de contrat entre les deux parties.

Adoptée.

2019-097

7.134 OUVERTURE D'UN COMPTE « JEUX DE LA MRC MONTCALM À SAINT-LIGUORI »

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chèques seront faits à l'ordre des « Jeux de la MRC Montcalm à Saint-Liguori ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

et est résolu de procéder à l'ouverture d'un compte en banque à la caisse Desjardins sous le libellé « Jeux de la MRC Montcalm à Saint-Liguori ». Deux signataires seront nécessaires pour les sorties d'argent dont obligatoirement une signature réservée à M. Simon Franche.

Signataires autorisés :

Simon Franche, directeur général de la Municipalité de Saint-Liguori et trésorier des Jeux de la MRC Montcalm à Saint-Liguori
Gilbert Ross, directeur
Roger Gaudet, président des Jeux de la MRC Montcalm à Saint-Liguori.

Adoptée.

2019-098

7.135 DEMANDE D'AVENANT GBI #5 – PROJET D'ÉGOUT

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement d'accepter l'avenant DA-5 pour les modifications de divers plans et la surveillance de bureau par GBI ainsi que d'autoriser une dépense de 10 776,95 \$ (taxes en sus). Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2019-099

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (20 h 51).

Adoptée.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier